



Distr. générale
1^{er} octobre 2018

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Trentième Réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Quito, 5-9 novembre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

L'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/OzL.Pro.30/1) figurant dans l'annexe à la présente note renvoie aux documents de travail et d'information se rapportant aux différents points de l'ordre du jour et a pour but de faciliter les travaux de la trentième Réunion des Parties.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 novembre 2018).

Annexe

I. Segment préparatoire (5-7 novembre 2018)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 1	<i>Ouverture du segment préparatoire</i>	
	Le segment préparatoire de la réunion sera ouvert le lundi 5 novembre 2018 à 10 heures au Centre de congrès Quorum Quito de Cumbayá.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 3 à 7)
a)	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement équatorien</i>	
b)	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
a)	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.30/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 9)
b)	<i>Organisation des travaux</i> Le segment préparatoire sera coprésidé par les Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée (M. Yaqoub Almatouq (Koweït) et Mme Cynthia Newberg (États-Unis d'Amérique), qui présenteront aux Parties une proposition sur la manière dont elles pourraient souhaiter organiser leurs travaux.	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.30/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 4 et 10)
Point 3	<i>Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers</i>	
	Les participants au segment préparatoire devront examiner les informations se rapportant au budget et rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Conformément à la décision XXIX/24, à des fins de comparaison, le budget révisé pour 2018 et les projets de budget pour 2019 et 2020 sont présentés sous deux formes : un budget axé sur les résultats et un budget conventionnel. Les budgets pour 2019 et 2020 sont présentés en se fondant sur deux scénarios : i) un scénario reflétant les besoins prévus ; et ii) un scénario à croissance nominale zéro indexé sur le projet de budget révisé pour 2018.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 11 à 15) Note du Secrétariat sur le projet de budget révisé pour 2018 et les projets de budget pour 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/4/Rev.1) Additif à la note du Secrétariat sur le projet de budget révisé pour 2018 et les projets de budget pour 2019 et 2020 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/4/Add.1/Rev.1) (budgets axés sur les résultats pour 2019 et 2020)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapports financiers des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal pour l'exercice 2017 (UNEP/OzL.Pro.30/5) • Projet de décision sur les rapports financiers et budgets du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[BB])
Point 4	Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones	
a)	<p><i>Communication des données en application de l'article 7 et questions connexes</i></p> <p>Les Parties devront poursuivre la discussion commencée à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, portant notamment sur le calendrier que les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties visées à l'article 5) devront respecter pour communiquer leurs données de référence sur les HFC ; les valeurs du potentiel de réchauffement global (PRG) pour le HCFC-141 et le HCFC-142 ; et les formulaires révisés et instructions connexes proposés pour la communication des données, y compris la communication de données sur les HFC et les mélanges de HFC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 6 à 21) • Note du Secrétariat sur la communication des données en application de l'article 7 du Protocole de Montréal, y compris les questions connexes découlant de l'Amendement de Kigali visant à réduire progressivement les HFC (UNEP/OzL.Pro.30/8/Rev.1)
b)	<p><i>Techniques de destruction des substances réglementées (décision XXIX/4)</i></p> <p>Dans le prolongement des débats commencés à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties devront examiner les informations supplémentaires fournies par le Groupe de l'évaluation technique et économique, concernant notamment les émissions de dioxyde de carbone liées à la consommation énergétique des techniques envisagées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 22 à 24) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 3 à 9 et annexes I et II) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique d'avril 2018 (vol. 2) : Rapport de l'équipe spéciale sur les techniques de destruction des substances réglementées établi comme suite à la décision XXIX/4 (y compris une annexe présentant une compilation d'extraits contenant des informations techniques non confidentielles tirées des communications des Parties reçues comme suite à la décision XXIX/4) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 : Supplément au rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique d'avril 2018 (vol. 2). Rapport de l'équipe spéciale sur les techniques de destruction des substances réglementées établi comme suite à la décision XXIX/4 et rectificatif. • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2018 (vol. 1) : Rapport de l'équipe spéciale sur les techniques de destruction des substances réglementées établi comme suite à la décision XXIX/4 (Additif au supplément au rapport de mai 2018)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
c)	<p><i>Progrès accomplis par le Comité exécutif du Fonds multilatéral dans l'élaboration de directives concernant le financement de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (décision XXVIII/2)</i></p> <p>Les Parties entendront un exposé du Président du Comité exécutif sur les progrès accomplis par le Comité dans l'élaboration de directives concernant le financement de la réduction progressive des HFC, comme demandé au paragraphe 10 de la décision XXVIII/2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 25 à 30) Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trentième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.30/10, par. 5 à 33)
d)	<p><i>État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal</i></p> <p>Les Parties feront le point sur l'état de ratification de l'Amendement de Kigali et souhaiteront peut-être adopter une décision à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 31 à 33) Note d'information sur l'état de ratification (UNEP/OzL.Pro.30/INF/1) Projet de décision sur l'état de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[AA])
Point 5	<i>Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXIX/8)</i>	
	<p>Dans le prolongement des débats commencés sur la question à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties examineront le rapport supplémentaire du Groupe de l'évaluation technique et économique établi en application de la décision XXIX/8 sur les halons.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 34 à 37) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 10 à 12) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2018 (vol. 2) : Décision XXIX/8 sur la disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement
Point 6	<i>Questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal</i>	
a)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019 et 2020</i></p> <p>Les Parties examineront deux demandes de dérogation émanant de chacune de deux Parties visées à l'article 5 (Afrique du Sud et Argentine) et une demande émanant de chacune de deux Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties non visées à l'article 5) (Australie et Canada) au titre des dérogations pour utilisations critiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 38 à 40) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 13 à 18) Groupe de l'évaluation technique et économique. Rapport de septembre 2018 (vol. 3) : Évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle (rapport final)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
<i>b)</i>	<p><i>Mise au point et disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse qui peuvent être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole (décision XXVI/5)</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport supplémentaire du Groupe de l'évaluation technique et économique établi comme suite à la décision XXVI/5 sur les progrès accomplis dans la mise au point et la disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 41 et 42) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 19 à 30 et annexe III) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 (vol. 3) : Rapport d'activité, sections 5 et 8 Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2018 (vol. 4) : Suite donnée à la décision XXVI/5(2) sur les utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse
<i>c)</i>	<p><i>Agents de transformation (décision XVII/6)</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique établi comme suite à la décision XVII/6 sur les agents de transformation, ainsi que la voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 43 et 44) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 (vol. 3) : Rapport d'activité, section 5.3.3
Point 7	<i>Liens entre les hydrochlorofluorocarbones et les hydrofluorocarbones dans le cadre de la transition aux produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global</i>	
	<p>Les Parties devront poursuivre le débat sur la question commencé à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et recommander la voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 45 à 48)
Point 8	<i>Questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (décision XXIX/10)</i>	
<i>a)</i>	<p><i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur</i></p> <p>Les Parties devront poursuivre le débat sur la question commencé à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et envisager d'examiner le rapport final actualisé du Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction des HFC établi comme suite à la décision XXIX/10.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 49 à 53) Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 31 à 35, tableau 3 et annexe IV) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 (vol. 5) : Rapport de l'équipe spéciale sur les questions liées à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones établi comme suite à la décision XXIX/10 Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2018 (vol. 5) : Rapport de l'équipe spéciale sur les questions liées à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		hydrofluorocarbones établi comme suite à la décision XXIX/10 (rapport final actualisé)
b)	<p><i>Accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur</i></p> <p>Les Parties poursuivront le débat sur la question commencé à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et examineront le projet de décision sur la question présenté par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 54 à 56) Projet de décision sur l'accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. II, projet de décision XXX/[B])
Point 9	<i>Ajustements proposés au Protocole de Montréal sur les hydrochlorofluorocarbones pour les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole</i>	
	<p>Les Parties poursuivront leur débat sur les propositions d'ajustement au Protocole de Montréal présentées conformément au paragraphe 9 de l'article 2 (comprenant la proposition des États-Unis d'Amérique et la proposition conjointe de l'Australie et du Canada soumise pour examen à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée) ainsi que les besoins de ressources additionnels exprimés par le représentant de la Fédération de Russie au cours des débats et consignés dans le rapport de la réunion. Les Parties souhaiteront peut-être convoquer de nouveau le groupe de contact établi à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en vue de recommander la voie à suivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 57 à 63) Proposition d'ajustement au Protocole de Montréal présentée par les États-Unis d'Amérique (UNEP/OzL.Pro.30/6) Proposition d'ajustement au Protocole de Montréal présentée par l'Australie et le Canada (UNEP/OzL.Pro.30/7) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarantième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/7, par. 145) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mars 2018 (vol. 1) : Rapport du groupe de travail sur les HCFC établi comme suite à la décision XXIX/9, et décision XXVII/5 Annexe au rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mars 2018 (vol. 1) : Rapport du groupe de travail sur les HCFC établi comme suite à la décision XXIX/9, et décision XXVII/5. Communications des Parties faisant suite au rapport du groupe de travail sur les HCFC établi comme suite à la décision XXIX/9, et décision XXVII/5 Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mars 2018 (vol. 3) : Rapport d'activité, section 7
Point 10	<i>Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11)</i>	
	<p>Les Parties examineront un projet de décision présenté à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 64 à 67) Projet de décision sur les émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. II, projet de décision XXX/[A])

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Document d'information du Groupe de l'évaluation scientifique « Examen préliminaire du nouveau rapport sur l'augmentation des émissions de CFC-11 » • Additif à la note du Secrétariat sur les questions que le Secrétariat souhaiterait porter à l'attention des Parties (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/INF/2/Add.1) • Document d'information contenant un aperçu des émissions de CFC-11 établi par le Groupe de l'évaluation technique et économique pour la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée
Item 11	<i>Point soulevé par les Émirats arabes unis concernant les conditions d'octroi d'une assistance financière et technique</i>	
	Les Parties devront poursuivre le débat commencé à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 68 à 70)
Point 12	<i>Examen du mandat, de la composition et de l'équilibre des groupes d'évaluation et de leurs organes subsidiaires ainsi que des connaissances spécialisées exigées de leurs membres</i>	
	Les Parties devront poursuivre le débat commencé à la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et examiner le projet de décision présenté à cette réunion.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 71 à 75) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 (vol. 3) : Rapport d'activité, annexe 1 • Projet de décision sur le mandat, la composition et l'équilibre des groupes d'évaluation et de leurs organes subsidiaires ainsi que des connaissances spécialisées exigées de leurs membres (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. II, projet de décision XXX/[C])
Point 13	<i>Examen des candidatures présentées par les Parties pour pourvoir les postes d'expert(e) de haut niveau et d'autres fonctions au Groupe de l'évaluation technique et économique</i>	
	Les Parties devront examiner les candidatures au Groupe de l'évaluation technique et économique en tenant compte du tableau des compétences nécessaires et des renseignements sur le volume de travail actuel du Groupe et la liste des membres dont le mandat expirera fin 2018.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 76 à 80 et annexe II) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 36 à 38) • Note du Secrétariat sur les rapports et mises à jour du Groupe de l'évaluation technique et économique (UNEP/OzL.Pro.30/INF/6) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2018 (vol. 3), chapitre 9 et annexe I

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Liste des compétences requises pour le Groupe de l'évaluation technique et économique : http://ozone.unenvironment.org/teap_experts_required
Point 14	<i>Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal pour 2019</i>	
a)	<p><i>Membres du Comité d'application</i> Les Parties devront examiner les candidatures au Comité d'application et nommer de nouveaux membres pour 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 81 à 84) Projet de décision sur la composition du Comité d'application (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[CC])
b)	<p><i>Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral</i> Les Parties devront examiner et approuver la composition du Comité exécutif proposée pour 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 85 à 88) Projet de décision sur la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[DD])
c)	<p><i>Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée</i> Les Parties devront examiner les candidatures et nommer les deux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée des Parties pour 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 89 et 90) Projet de décision sur les coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[EE])
Point 15	<i>Questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et décisions recommandées par le Comité</i>	
	<p>Les Parties examineront le rapport du Président du Comité d'application soumis à la trentième Réunion des Parties sur la question du respect des obligations par les Parties, abordée à ses soixantième et soixante et unième réunions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 91 et 92) Rapport du Secrétariat contenant les informations communiquées par les Parties en application des articles 7 et 9 du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.30/9-UNEP/OzL.Pro/ImpCom/61/2) Additif au Rapport du Secrétariat contenant les informations communiquées par les Parties en application des articles 7 et 9 du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.30/9/Add.1-UNEP/OzL.Pro/ImpCom/61/2/Add.1)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 16	<i>Bilan de la situation des îles des Caraïbes touchées par des ouragans (décision XXIX/19)</i>	
	Comme suite à la décision XXIX/19, les Parties entendent le point de vue des Parties concernées sur la situation exceptionnelle découlant des ouragans de 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 93 et 94)
Point 17	<i>Questions diverses</i>	
	Les Parties examineront toute autre question de fond soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.30/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 95)

II. Segment de haut niveau (8 et 9 novembre 2018)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 1	<i>Ouverture du segment de haut niveau</i>	
	Le segment de haut niveau de la réunion sera ouvert le jeudi 8 novembre 2018 à 10 heures.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 96)
<i>a)</i>	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement équatorien</i>	
<i>b)</i>	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
<i>c)</i>	<i>Déclaration du Président de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
<i>a)</i>	<p><i>Élection du Bureau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i></p> <p>La trentième Réunion des Parties élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur sur la base du roulement régional convenu par les Parties. Les Parties souhaiteront peut-être élire le président parmi les États d'Europe orientale et le rapporteur parmi les États de la région Asie-Pacifique. Les Parties souhaiteront peut-être élire en outre trois vice-présidents : l'un parmi les États africains, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 98) Article 21 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal : http://ozone.unenvironment.org/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/34767/2157

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
b)	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> La trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.30/1, sect. II) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 99)
c)	<i>Organisation des travaux</i> Le Président proposera l'organisation des travaux pour examen et approbation par les Parties.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.30/1, sect. II) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 100)
d)	<i>Vérification des pouvoirs des représentants</i> Les représentants, les représentants suppléants et les conseillers doivent présenter leurs pouvoirs au Secrétaire exécutif, si possible dans les 24 heures suivant l'ouverture de la réunion. Le Bureau de la réunion examinera les pouvoirs des représentants et présentera son rapport à la réunion.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 101) • Articles 18 et 19 du règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal : http://ozone.unenvironment.org/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/34767/2157
Point 3	<i>Exposés des groupes d'évaluation sur l'avancement de leurs travaux et sur les principales questions découlant de leurs évaluations quadriennales de 2018</i>	
	Les trois groupes d'évaluation présenteront un exposé sur l'état d'avancement de leurs travaux, qui devront être achevés d'ici fin 2018, y compris sur les derniers développements et les questions émergentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 102) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2/Add.1, par. 2 à 35, tableau 3 et annexes)
Point 4	<i>Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds</i>	
	Le Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral présentera un rapport sur les décisions prises par le Comité à sa réunion et les travaux entrepris par le secrétariat du Fonds multilatéral et les organismes d'exécution depuis la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal en novembre 2017.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 103) • Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trentième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.30/10)
Point 5	<i>Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions</i>	
	Les chefs de délégation seront invités à prononcer des déclarations.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 104)
Point 6	<i>Rapport des coprésident(e)s du segment préparatoire et examen des décisions qu'il est recommandé à la trentième Réunion des Parties d'adopter</i>	

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
	Les Coprésidents du segment préparatoire présenteront un résumé des débats ainsi que les décisions recommandées au segment de haut niveau pour approbation.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 105)
Point 7	<i>Date et lieu de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties examineront l'offre du Gouvernement italien d'accueillir la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal à Rome en 2019 (les dates seront confirmées ultérieurement).	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 106) Projet de décision sur la date et le lieu de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/3/Rev.1, sect. III, projet de décision XXX/[FF])
Point 8	<i>Questions diverses</i>	
	Les Parties examineront toute autre question soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 107)
Point 9	<i>Adoption des décisions de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties devront adopter les décisions sur les questions inscrites à l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 108)
Point 10	<i>Adoption du rapport</i>	
	Les Parties devront adopter le projet de rapport de la réunion le vendredi 9 novembre 2018.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 109)
Point 11	<i>Clôture de la réunion</i>	
	La trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sera clôturée le vendredi 9 novembre 2018 à 18 heures.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.30/2, par. 110)